

sances, peut-on le faire sans obtenir la pleine approbation de ces puissances, et l'une d'entre elles peut-elle y mettre obstacle? J'ai cru que la réponse de l'honorable sénateur de Winnipeg signifiait que tel ne serait pas le cas.

L'honorable M. HAIG: Non; j'ai dit qu'il en serait bien ainsi. J'ai dit que l'une des grandes puissances pourrait s'y opposer, et que, dans un cas de ce genre, on ne pourrait pas avoir recours à la guerre.

L'honorable M. EULER: Ce n'est pas ce que disait la réponse que l'honorable sénateur m'a donnée.

L'honorable M. HAIG: C'est mon interprétation.

L'honorable M. DAVIES: C'est ce que je comprends dans cette affaire, et je dois avouer que ce n'est pas de mon goût. Je conviens avec l'honorable leader d'en face (l'honorable M. Ballantyne) que, comme nous avons fait confiance à nos grands alliés durant la guerre, nous devons aussi nous fier à eux durant la paix; mais, je doute fort que l'on puisse établir et maintenir la paix dans le monde si une grande puissance a le droit de mettre son veto à une décision rendue contre elle par le Conseil de sécurité.

L'honorable M. KING: Je ne veux pas interrompre l'honorable sénateur, mais je ne me rappelle pas avoir dit quoi que ce soit qui permette à mon honorable ami de parler ainsi.

L'honorable M. DAVIES: Je suis très heureux de me sentir rassuré à ce sujet.

L'honorable M. KING: L'honorable sénateur m'apprend du neuf.

L'honorable M. DAVIES: Dans ce cas, permettez-moi de continuer mon raisonnement.

L'honorable M. HAIG: L'honorable sénateur me permet-il de dire un mot ici? Au sujet de toute question soumise au Conseil de sécurité, la guerre ne peut être déclarée que si les cinq grandes puissances sont en faveur d'une telle décision. C'est ce qu'on lit dans le texte des propositions.

L'honorable M. KING: Je ne le crois pas.

L'honorable M. DAVIES: Si j'ai bien compris le texte, si quatre des grandes puissances décident que la cinquième doit être châtiée, celle-ci peut répondre: "Vous ne me châtiez pas."

L'honorable M. EULER: C'est exactement cela.

L'honorable M. KING: Je ne sais pas où vous prenez cela.

L'hon. M. DAVIES.

L'honorable M. DAVIES: C'est ainsi que je le comprends. Je voudrais maintenant demander à l'honorable leader du Gouvernement si j'interprète bien l'article 3 de la résolution. En voici le texte:

Que cette Chambre approuve les fins et principes exposés dans les propositions des quatre gouvernements et estime que ces propositions constituent une base générale satisfaisante pour la discussion de la charte de l'organisme international projeté.

Au sujet de la proposition voulant qu'aucune des cinq grandes puissances ne puisse être châtiée à moins que toutes cinq y consentent, je voudrais demander à l'honorable leader s'il est d'avis que cette proposition pourra être discutée et modifiée à la conférence?

L'honorable M. KING: Je le crois.

L'honorable M. DAVIES: Je suis très heureux d'entendre cette déclaration, parce que ce point m'a causé bien du souci.

Je ne crois pas, honorables sénateurs, révéler un bien grand secret en disant que bien des citoyens de notre pays sont fort mécontents du règlement de la question polonaise. J'admets franchement que la décision fut peut-être la meilleure que l'on pût prendre. Quoi qu'il en soit, je répète qu'elle a semé de l'anxiété dans le cœur de bien des Canadiens.

Il y a encore un autre point que je voudrais soulever. Est-ce entendu que l'on discutera à la conférence l'organisation économique et financière des différents gouvernements?

L'honorable M. KING: Je le crois.

L'honorable M. DAVIES: Il y a environ six ou huit semaines, j'assistais à un petit diner auquel assistaient aussi deux éminents économistes canadiens. Bien que je ne comprenne pas toutes les ramifications des statistiques sur lesquelles ils basaient leurs conclusions, je me rappelle que l'un d'eux a déclaré qu'après la guerre on établirait probablement un bloc sterling dirigé par l'Angleterre et dont le Canada pourrait bien ne pas faire partie. L'orateur,—l'un de nos plus célèbres économistes,—a ajouté que si notre pays en était exclu les citoyens du Canada devraient se bien convaincre qu'il leur faudrait continuer à payer des impôts aussi élevés que ceux qu'ils acquittent aujourd'hui, parce qu'il serait alors nécessaire, soit de verser des subventions aux trois provinces des Prairies, soit de les faire disparaître et de transporter leurs habitants dans d'autres régions de notre pays. Cette affirmation a été faite en présence de vingt-quatre personnes parmi lesquelles figuraient diverses notabilités. Je suis très heureux d'apprendre de l'honorable leader que les questions financières seront discutées à la